

## Réponse par un syndicat d'électricité au refus d'un compteur

Le 28 août 2017 à 18:57, Jacques M.> a écrit :

Bonjour Madame,

Suite à votre courriel du 02.08.2017 qui faisait suite à mon refus de changement de mon compteur prévu par Enedis, dans lequel vous affirmez que mon compteur actuel ne m'appartient pas mais qu'il appartient à la collectivité, cette observation m'amène à considérer que vous pourriez penser qu'en tant qu'utilisateur d'électricité je serais ignorant de ce fait et des sujets liés à la transition énergétique qui en outre me sont imposés sans concertation préalable.

En conséquence, j'insiste pour vous dire que je n'ai aucune obligation pour accepter ce nouveau compteur et que Enedis serait bien inspiré de ne rien faire dès lors que cette entreprise aura reçue **ma lettre de refus que j'envoie ce jour en recommandé avec accusé de réception.**

Par ailleurs, en votre qualité de distributeur d'électricité à qui j'ai confié en toute quiétude mon contrat de gestion énergétique, je suis très étonné que vous ne défendiez pas mes intérêts pour ce qui concerne mon intégrité physique, ma liberté de vie, l'augmentation du prix de l'énergie fournie, les risques matériels et immatériels que pourraient engendrer ce compteur communicant. Sans oublier le coût de déploiement indirectement subi par la collectivité nationale à laquelle je participe.

J'observe que votre entreprise est directement en accord avec l'approche énergétique d'EDF et de sa filiale de distribution Enedis et se fait le relais de décision contraire à mon intérêt m'obligeant à résilier mon contrat avec Direct Énergie.

Cordialement

Jacques M.

---

De : Contact Client Direct-Energie <[sc\\_part@direct-energie.com](mailto:sc_part@direct-energie.com)>

À : JACQUES M

Envoyé le : Samedi 26 août 2017 13h18

Objet : Mon service clientèle Direct Energie me répond concernant ma demande N°[1468173-1503674380]



mon conseiller me répond

---

Référence client : 103210556

Bonjour Monsieur MAIROT,

Je fais suite à votre e-mail du 25 août 2017 concernant le changement de votre compteur.

Je vous informe que vous ne pouvez pas refuser l'installation du nouveau compteur Linky car le compteur électrique ne vous appartient pas.

En effet, celui-ci est la propriété des collectivités locales qui le concèdent à votre Gestionnaire de Réseau de Distribution (ENEDIS acteur commun à tous les fournisseurs d'électricité) à ne pas confondre avec le fournisseur EDF.

Par conséquent, je vous confirme qu'ENEDIS (gestionnaire du réseau de distribution) est libre de remplacer votre compteur sans que vous puissiez vous y opposer.

Vous serez informé de chaque étape du remplacement par courrier.

Je vous remercie de votre compréhension et reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Énergiquement vôtre,

Fadoua,

votre

conseillère

Direct

Energie

*Important : si vous souhaitez nous recontacter concernant cette demande, je vous invite à répondre à cet email en conservant la référence [1468173-1503674380] dans l'objet.*



\* Catégorie Fournisseur d'électricité et de gaz - Étude Inference Operations - Viséo CI - mai à juillet 2016  
Plus d'infos sur : [escda.fr](http://escda.fr)

Retrouvez tous vos services

mon énergie, tout simplement



L'énergie est notre avenir, économisons-la !  
DIRECT ENERGIE Société Anonyme au capital de 4 460 723 €, siège social 2 bis, rue Louis Armand - 75015 PARIS 442 395 448 RCS PARIS -  
Siret 442 395 448 00057